

Partir au pair à l'étranger

Le séjour au pair est une expérience culturelle enrichissante pour toute personne souhaitant améliorer son niveau linguistique. Au sein d'une famille d'accueil à l'étranger, la personne au pair s'occupe des enfants et de tâches ménagères, en échange du logement, de la nourriture et d'un peu d'argent de poche.

Les séjours au pair plaisent aux jeunes, car ils permettent de vivre une expérience à l'étranger, de découvrir une nouvelle culture, de faire preuve d'autonomie, tout en progressant en langue et en minimisant les coûts.



eurodesk



**Centre Régional Information
Jeunesse des Pays de la Loire**

37 rue Saint Léonard - 44000 Nantes
Tél. : 02 51 72 94 50

E-mail : crij@infos-jeunes.fr



Un séjour au pair, qu'est-ce que c'est ?

Le séjour au pair, en bref

À l'étranger, le jeune « au pair » s'occupe des enfants de la famille d'accueil (réveil le matin, préparation du petit-déjeuner, accompagnement à l'école, prise en charge à la sortie des cours,...) et aide aussi aux tâches ménagères.

En contrepartie, il est nourri, logé et reçoit de l'argent de poche (environ 80 € par semaine). Les frais de voyage sont en général à sa charge (sauf aux États-Unis).

Les séjours peuvent durer de 3 à 12 mois mais sont surtout ouverts à des jeunes disponibles de 9 à 10 mois pendant la période scolaire. Des formules de 1 à 3 mois existent aussi pendant l'année.

Pour qui ?

Pour les filles et garçons de 17 à 24 ans même si la plupart des départs se font à partir de 18 ans (une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs). Certaines agences autorisent de partir au pair jusqu'à 30 ans.

Généralement, il est préférable d'avoir une première expérience avec les enfants. Afin d'appuyer cette expérience, vous pouvez demander à la famille une lettre de référence. Une connaissance basique de la langue du pays d'accueil est appréciée (niveau bac) ainsi que la détention du permis de conduire. Le Bafa n'est pas nécessaire, mais il peut être un plus.

Droits et obligations

Pour la famille	Pour le jeune
• Vous nourrir et vous fournir une chambre individuelle ; • Vous donner de l'argent de poche une fois par semaine ; • Vous donner 1 à 2 jours de congés par semaine ; • Vous laisser sortir pendant votre temps libre ; • Vous payer en plus lors des soirées de garde ;	• Travailler entre 25 et 35 h ; • Vous occuper des enfants en journée ainsi que des tâches ménagères liées (rangement des chambres, préparation du petit déjeuner,...) ; • Être ouvert d'esprit et flexible pour vous adapter à un nouveau mode de vie, d'éducation et pour informer de votre emploi du temps ; • Être assidu, responsable et disponible

Par petites annonces

Vous pouvez entrer en contact directement auprès des familles par des petites annonces. Attention toutefois, car vous n'avez aucune assurance du sérieux de la famille, et certaines annonces sont des arnaques. De plus certains séjours au pair ne peuvent se faire qu'en passant par une agence spécialisée, comme les États-Unis.

N'envoyez donc jamais d'argent avant votre départ. Pour plus de sûreté, vous pouvez utiliser votre réseau ou vos relations pour trouver une famille.

Par des agences spécialisées

Pour partir au pair, vous pouvez contacter des organismes de placement. Il est préférable de passer par une agence adhérente à l'Union Française des Agences au Pair (UFAAP), qui regroupe des agences spécialisées dans le placement au pair. Vérifiez que l'organisme choisi dispose d'une antenne ou d'un correspondant sur place, car en cas de problème cela facilitera les démarches.

- Association Familles & Jeunesse : **www.afj-aupair.org**
- Au pair world : **www.aupairworld.com**
- Find au pair : **www.findaupair.com** (en anglais)
- International au pair association : **www.iapa.org** (en anglais)
- Union française des agences au pair (UFAAP) : **www.ufaap.org**

Plusieurs formules sont possibles avec les agences spécialisées :

- **Séjour « classique » au pair** : de 30 à 35h par semaine de travail, contre rémunération. Possibilité de suivre des cours de langue.
- **Séjour « au pair plus »** : 8h de travail par jour en échange d'une rémunération plus importante que les séjours « classiques ». Pas de cours de langue.
- **Séjour « demi-pair »** : vous travaillez entre 15 et 20h par semaine avec la famille d'accueil, et le reste du temps vous pouvez suivre des cours de langue ou travailler.

Démarches pour partir au pair

Votre budget pour partir au pair

- **Votre argent de poche** : environ 80 € par semaine
- **Prix de l'agence de placement** : entre 200 à 400 €

- **Prix du billet aller-retour** : environ 200 à 400 € pour les destinations européennes (aux États-Unis, le voyage est pris en charge par la famille qui vous accueille).
- **Prix des cours de langue** : environ 80 à 150 € par mois. La famille peut vous les payer en partie, mais elle n'a pas l'obligation de le faire.

Montez un dossier

Que vous passiez par une agence ou que vous fassiez les démarches en solo, il vous faudra dans tous les cas déposer un dossier dans la langue du pays d'accueil. Il est généralement assez conséquent et comprend :

- Un formulaire d'inscription (dans la langue du pays d'accueil ou en anglais) ;
- Une lettre pour la famille en expliquant vos motivations pour partir ;
- Un CV (pensez à mentionner si vous êtes titulaire du BAFA ou d'un brevet de secourisme) ;
- Une ou plusieurs références (d'un professeur, de parents pour lesquels vous avez fait du baby-sitting,...) ;
- Des photos de vous, de votre entourage et amis,... (cela permettra à la famille de se faire une idée de votre personnalité) ;
- Un certificat médical ;
- Un extrait de casier judiciaire ;
- Des photocopies de votre carte d'identité, permis de conduire, diplômes,...

Premiers contacts avec la famille

Une fois que vous avez choisi votre agence de placement et envoyé votre dossier, celle-ci vous met en contact avec une famille correspondant à votre profil et votre demande. Plusieurs échanges téléphoniques sont prévus avant votre départ pour vérifier que vous vous entendrez bien. Cela permet aussi de clarifier certains points : futur emploi du temps, attentes de la famille, congés, cours de langues,... Cette étape est cruciale car un séjour bien cadré a plus de chance de bien se passer.

Pour prévenir tout litige, inscrivez ces modalités dans un contrat. Vous en trouverez des exemples sur le site suivant : **www.aupairworld.com/fr/au_pair/au_pair_contract**